

L'agence danoise de crédit à l'exportation, EIFO, émet une lettre d'intention visant une garantie pouvant atteindre 170 millions d'euros pour le projet minier de phosphate igné de First Phosphate

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 13 avril 2026) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTCQX: FRSPF) (OTCQX ADR: FPHOY) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a finalisé une lettre d'intention (la « lettre d'intention » ou « LOI ») émise par l'agence danoise de crédit à l'exportation (« EIFO »), visant un montant pouvant atteindre 170 millions d'euros pour l'achat d'équipements et de services destinés à son projet de mine de phosphate igné situé au Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, au Canada.

EIFO bénéficie de l'appui de l'État danois; en conséquence, la garantie d'EIFO peut être considérée comme étant de qualité AAA. La garantie est fournie à une ou plusieurs banques qui accorderont le financement, et la participation d'EIFO devrait se faire au prorata et pari passu avec les autres prêteurs de premier rang.

« Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec First Phosphate et les autres parties prenantes à cette transaction », a déclaré Jens Hestbech, directeur d'EIFO. « Nous pouvons assurer à First Phosphate que nous aborderons ce projet de manière constructive afin d'aboutir à une issue favorable. »

EIFO a participé au financement d'un nombre important de transactions et de projets à travers le monde et possède une vaste expérience dans les domaines du financement des exportations et du financement de projets.

L'émission d'une garantie par EIFO demeure assujettie à l'approbation interne du crédit par EIFO, à la mise en place d'une documentation jugée satisfaisante ainsi qu'à l'achèvement satisfaisant du processus habituel et coutumier de vérification diligente du projet, notamment en matière environnementale et sociale. La lettre d'intérêt demeure non contraignante tant que l'identité exacte de l'emprunteur ou du garant ainsi que les modalités des sûretés n'ont pas été établies, et elle est régie par le droit danois et soumise à la compétence des tribunaux danois.

À propos de First Phosphate Corp

First Phosphate (CSE: PHOS) (OTCQX: FRSPF) (OTCQX ADR: FPHOY) (FSE: KD0) est une entreprise d'exploration et de développement minier ainsi que de technologies propres dédiée à la création et à la relocalisation d'une chaîne d'approvisionnement intégrée verticalement, allant de la mine au marché, pour la production de batteries LFP en Amérique du Nord. Les marchés cibles incluent le stockage d'énergie, les centres de données, la robotique, la mobilité et la sécurité nationale.

La propriété phare Bégin-Lamarche de First Phosphate, située au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada, constitue une ressource nord-américaine rare de phosphate igné produisant un phosphate de haute pureté, caractérisé par un très faible niveau d'impuretés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Armand MacKenzie
Président

armand@firstphosphate.com

Tél : +1 (514) 618-5289

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate :

X : <https://x.com/FirstPhosphate>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

- 30 -

Information prospective et mises en garde

Le présent communiqué contient certaines déclarations qui peuvent être considérées comme de l'« information prospective ». Toute déclaration portant sur des prévisions, des attentes, des croyances, des plans, des projections, des objectifs, des hypothèses, des événements futurs ou le rendement futur (souvent, mais pas toujours, au moyen d'expressions comme « s'attend à », « ne s'attend pas à », « est prévu », « anticipe », « n'anticipe pas », « planifie », « budget », « prévu au calendrier », « prévoit », « estime », « croit », « a l'intention de », ou des variantes de ces mots et expressions, ou encore en indiquant que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seraient » ou « seront » pris, se produire ou être atteints) ne constitue pas un énoncé de fait historique et peut constituer de l'information prospective. Le présent communiqué contient notamment de l'information prospective relativement, entre autres, à la capacité de la Société de satisfaire aux exigences d'examen et d'approbation d'EIFO, à l'engagement des banques participantes et au rapatriement en Amérique du Nord d'une chaîne d'approvisionnement intégrée, de la mine au marché, pour les batteries LFP. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans cette information prospective reposent sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne constituent pas une garantie de rendement futur et les résultats ou développements réels pourraient différer de façon importante de ceux décrits dans l'information prospective. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux exprimés dans l'information prospective comprennent, notamment, les succès liés à l'exploration et au développement, la disponibilité continue de capitaux et de financements, ainsi que les conditions économiques, de marché ou commerciales générales. Ces déclarations reposent sur un certain nombre d'hypothèses, notamment des hypothèses relatives aux conditions économiques et commerciales générales; à l'absence de perturbations importantes touchant les activités de la Société ou l'accès aux intrants requis pour les projets; à l'obtention des permis et au développement des projets conformément aux attentes de la Société; à l'exactitude des estimations actuelles des ressources minérales de la Société et des résultats des essais métallurgiques; à certaines hypothèses de prix pour le P_2O_5 et le Fe_2O_3 ; au fait que l'inflation et le prix des intrants des projets de la Société demeureront globalement conformes aux niveaux anticipés; au maintien de relations conformes aux attentes de la Société avec les Premières Nations et les autres parties autochtones; au maintien de relations conformes aux attentes de la Société avec les autres partenaires et fournisseurs tiers; ainsi qu'au maintien de relations et d'actions gouvernementales conformes aux attentes de la Société. Les investisseurs sont priés de ne pas accorder une confiance excessive à cette information prospective, puisque les résultats ou développements réels pourraient différer sensiblement de ceux projetés. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si les lois applicables l'exigent. Toute l'information prospective contenue dans le présent communiqué est expressément visée par les présentes mises en garde.



Pour consulter la version originale de ce communiqué de presse, visitez le <https://www.newsfilecorp.com/release/292071>